

Ville de 37150 BLERE

PROCES - VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2010

Etaient présents : M. FORTIER Georges – Maire, M. CHAUVEL Régis, Mme LE BRIS Joëlle, M. BISSON Marcel, Mme BAROU Françoise, M. GAUTHIER Robert, Mme DUFRAISSE Sylvie, M. REUILLON Jean-Jacques, M. RAFEL Jean-Serge, M. MORELLI Jean-Claude, Mme THIBAUT Christine, M. VERDON Richard, M. CANTIN Christian, M. ROBINEAU Jean-Noël, Mme PALISSEAU Laetitia, Mlle MORISSET Carole, M. DEJUST Jean-François, M. GIRARD Eric, M. PERRAULT Patrick, Mme DALAUDIER Nicole, M. OMONT Jean-Claude.

Absents excusés : Mme OMNES Françoise (*pouvoir à M. CHAUVEL*), Mme BABY Claudine (*pouvoir à Mme DUFRAISSE*), Mme THOMASSIN Sylvie (*pouvoir à Mme BAROU*), Mme BERTHELOT Isabelle (*pouvoir à M. VERDON*), Mme LOISEAU Sandrine (*pouvoir à M. DEJUST*), M. BEAUGÉ Henri (*pouvoir à M. OMONT*).

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h30 et invite le Conseil à nommer un(e) secrétaire. M. Robert GAUTHIER est nommé secrétaire.

POINT I – COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE SEANCE DU 24/02/2010

Observations : M. OMONT souhaite, comme il avait été convenu, que les noms des Conseillers Municipaux qui s'abstiennent ou votent contre des décisions, soient cités. En conséquence, page 12, les noms de Mme DALAUDIER et M. BEAUGÉ qui se sont abstenus sur l'augmentation du taux de cotisation du Syndicat du Cher Canalisé, doivent être spécifiés.

Mme DALAUDIER, à propos des « affaires culturelles » : elle regrette que les orientations budgétaires n'aient pas été exposées et discutées lors d'une commission qui aurait dû avoir lieu en amont de la séance du Conseil Municipal.

Sans autre observation, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

En préambule de la séance, M. le Maire fait le point sur le taux de participation aux élections régionales sur Bléré et dit que, jamais, le taux d'abstention n'a été aussi fort : participation en dessous de 50 % au premier tour, légèrement corrigé au deuxième tour (54 %). Les résultats doivent nous amener à réfléchir.

POINT II – COMPTES-RENDUS DES DIFFERENTES COMMISSIONS

① A/ COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION D'URBANISME DU 10 MARS 2010

Objet : Avis des membres de la Commission sur le transfert éventuel des dossiers d'urbanisme de la Ville en vue de leur instruction par la Communauté de Communes Bléré Val de Cher

Suite aux difficultés rencontrées avec la D.D.E. (aujourd'hui D.D.T.) dans l'instruction des dossiers d'urbanisme (délais, avis, interprétations des POS – PLU) par toutes les communes, la C.C.B.V.C. a été sollicitée pour prendre la compétence d'instruction des dossiers d'urbanisme des communes constituant la C.C.B.V.C.

.../...

M. CHAUVEL, membre du « Comité d'urbanisme » de la C.C.B.V.C., explique la méthodologie envisagée suite à une réunion de travail avec le Comité et une visite à la Communauté de Communes du Val d'Amboise qui instruit déjà les dossiers d'urbanisme depuis plusieurs mois.

M. CHAUVEL fait lecture et remet à chaque participant, la copie d'un exemple de convention signée entre la Commune de Saint-Règle et la C.C.V.A.

Il est clair que nous pourrons transférer tout ou partie de nos dossiers (voir aucun si nous souhaitons garder l'intégralité de ceux-ci, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui puisque nous les transmettons pour instruction à la D.D.T. et le cas échéant à l'A.B.F.).

Il faut savoir que le travail en mairie (accueil des demandeurs, enregistrements, vérifications et transmissions des dossiers, renseignements complémentaires puis archivage) restera le même.

En fait, au lieu de transmettre les dossiers à la D.D.T., ils seront transmis à la C.C.B.V.C.

Dans tous les cas, le droit du sol reste sous la responsabilité du Maire. Cela signifie que, comme cela se passe aujourd'hui avec la D.D.E., la C.C.B.V.C. proposera un avis au Maire et c'est bien celui-ci qui signera cet avis.

Aujourd'hui, ce service rendu par la D.D.E. est gratuit. Il est donc évident que la C.C.B.V.C. devra prendre en charge les coûts engendrés par :

- 1/ Le personnel embauché,
- 2/ Les équipements techniques indispensables à cette mise en place.

En fait, la prise de compétence doit se faire avec la prise en charge des aspects techniques, juridiques et financiers.

Le service instructeur devra être en mesure de recevoir et renseigner les pétitionnaires en cas de litiges.

Reste le transfert de certaines autorisations qui pourraient être prises par la C.C.B.V.C. Les membres de la Commission sont contre. Ils ne souhaitent pas déléguer des signatures mais maintenir les décisions à la Commune.

En résumé, les membres de la commission, conscients du besoin qui va obligatoirement s'imposer dans quelques mois, pensent qu'il s'agit d'un équipement intercommunal souhaitable mais estiment que la maîtrise du sol et les décisions doivent rester la responsabilité de la Commune.

Enfin, certaines personnes pensent que, petit à petit, les différentes prises de compétences de la Communauté de Communes vont dans le sens de l'affaiblissement des responsabilités des élus et ... des communes.

- M. OMONT se dit favorable à la prise de compétence et précise que ce service d'urbanisme de la Communauté de Communes Bléré Val de Cher devra se doter d'un personnel qualifié en la matière, afin d'assurer un service de conseils préalable à l'élaboration des dossiers. Cependant, il souhaite que la Commission Communale perdure pour que la Commune garde la maîtrise et la responsabilité de l'urbanisme.
- M. le Maire dit qu'il restera toujours responsable et souhaite une mutualisation des moyens. Il dit que deux attitudes existent :
 - l'attitude optimaliste qui vise à tout confier et l'attitude minimaliste (ce que fait la DDE actuellement).
 - Il précise que c'est plutôt l'attitude minimaliste qui sera adoptée au départ et dit que la C.C.B.V.C. est réservée sur l'accueil au public.

① **B/ COMMISSION D'URBANISME du Mercredi 17 Mars 2010**

PC = Permis de construire

DP = Déclaration Préalable

CLE	PETITIONNAIRE	NATURE DE LA DEMANDE	ADRESSE DES TRAVAUX	SECTION PARCELLAIRE	Zone du POS	AVIS DE LA COMMISSION
PC	COMMUNAUTE DE COMMUNES BLERE VAL DE CHER	CASERNE DE GENDARMER. ET CHENIL	LE REFLESSOIR	YH 38p 97p 100p	UB E	FAVORABLE
PC	CURASSIER BRUNO	EXTENSION HANGAR AGRICOLE	RUE DE LA GRANGE	ZL 340 388	UB a S	FAVORABLE
PC	RAMOS ANTOINE	GARAGE	8 RUE HENRI DUNANT	AB 77 416	UA a i	FAVORABLE
PC	FOSSIER FREDERIC	ABRI PISCINE	2 ROUTE DU VAU	ZV 218 659 748	NB	FAVORABLE
DP	LOISELEUR ALEXIS	REFECT TOITURE POSE VELUX	LES MORINS	ZV 38, 97, 601	ND	FAVORABLE
DP	BUSSON STEVE ET FLORENCE	ABRI DE JARDIN	36 RUE DE LA TAILLE ST JULIEN	ZL 1260	UB a S	FAVORABLE
DP	CCG IMMOBILIER SYNDIC COPRO	STORE	5 RUE DU 8 MAI	AC 30, 504	UA b i	FAVORABLE
DP	JOULIN SEBASTIEN	PREAU	9 RUE DES GRANDES FONTAINES	ZC 426, 429, 427	NB	FAVORABLE
DP	BARDIN JEAN CLAUDE JOSEFA	MODIF CLOTURE ET RAVALEMENT	11 RUE DE MALETRENNE	ZL 93 98	UB c	FAVORABLE
DP	BOLLENS LAURENT	CLOTURE	10 IMPASSE LAENEC	ZL 1198 1195 1193	UB a	FAVORABLE
DP	DELHOMMEL BRUNO	POSE VELUX	22 RUE DE LOCHES	AC 385	UA	S/RESERVE AVIS ABF
CLE	PETITIONNAIRE	NATURE DE LA DEMANDE	ADRESSE DU BIEN	SECTION PARCELLAIRE	ZONAGE POS	AVIS DE LA COMMISSION
CU A	SCP PEDRON LEROUX / DELANOY	INFORMATIF	15 RUE DU PONT	AB 139, 140	UA i	INFORME
CU A	SCP NURET P/JOULIN	INFORMATIF	LE VEAU	ZV 320	NB	INFORME
CU B	FONTENAS FRANÇOISE	OPERATIONNEL	4 RUE DES CHANDOUINS	AD 158, 159 P	UB S	FAVORABLE
CU A	ETUDE MODOT P/ CTS PETIT	INFORMATIF	9 RUE DU FOUR A CHAUX	ZH 76, 99	UB a A	INFORME
CU B	GEOPLUS DEPOND P/ BE	OPERATIONNEL	RUE DE LA FONTAINE ST MARTIN	YD 341	UB b	FAVORABLE Extension des réseaux à la charge du propriétaire
CU A	ETUDE MARTEAU P/ RONCE AM. ESP.	INFORMATIF	5 RUE DU 8 MAI	AC 30 504	UA b i	INFORME
CU A	ETUDE MODOT P/ BEAUDIMENT	INFORMATIF	8 RUE DU 18 JUIN	AE 132	UA	INFORME
CU A	ETUDE EL ANDALOUSSI	INFORMATIF	1 RUE DU CT COUSTEAU	ZM 353	UC	INFORME
CU A	ETUDE EL ANDALOUSSI	INFORMATIF	13 RUE DU CT COUSTEAU	ZM 373	UC	INFORME
CU A	ETUDE MODOT P/ DELETANG	INFORMATIF	42 AVENUE DELAUNAY	ZL 161	UB a S	INFORME
CU A	ETUDE MODOT P/ CSTS ROUSSEAU	INFORMATIF	VIGNES DES ROCHES	AE 393	ND a	INFORME
CU A	SCP CM&B TOURS	INFORMATIF	2 RUE ALFRED NOBEL	ZM 156 210 281	UC	INFORME
CU A	ETUDE MODOT P/ M. LAMBERT	INFORMATIF	CLOS MABILLE	ZL 475	NC	INFORME
CU A	ETUDE NURET	INFORMATIF	40 RUE DU PONT	AC 258	UA i	INFORME

* Sans observations, le rapport est adopté à l'unanimité.

- Concernant le permis de construire de la Gendarmerie, M. GAUTHIER précise que, s'agissant d'un E.R.P. Etablissement Recevant du Public, le Préfet doit donner son avis et ses préconisations. De ce fait, le délai d'instruction est porté de 3 mois à 6 mois.

② COMMISSION ASSAINISSEMENT-EAU-VOIRIE-ECLAIRAGE PUBLIC

Réunion du jeudi 11 mars 2010

Ordre du jour : - **Investissements 2010,**
 - **Station d'épuration,**
 - **Questions diverses.**

I - INVESTISSEMENTS 2010

A – VOIRIE –ECLAIRAGE PUBLIC

1) Rue de Loches

Les travaux inscrits dans ce paragraphe concernent :

- l'aménagement de la rue de Loches (projet déjà exposé lors de précédentes réunions),
- l'aménagement de la rue de la Serine : effacement des réseaux, reprise des réseaux assainissement et pluvial,
- l'aménagement de la place St Julien jusqu'à la venelle allant de la rue du 8 mai à la place St Julien,
- l'aménagement de la rue Gambetta, depuis la venelle de Resnay, afin de faciliter le « tourne à gauche » vers la rue de Loches.

Montant des travaux estimé à : 592 000 € TTC.

- 2) **Trottoirs avenue Delaunay** - Le projet va être redéfini : 500 000 € ont été inscrits au budget.
- 3) **Rue du Four à chaux** - Reprise voirie et trottoirs : 200 000 € ont été inscrits au budget.
- 4) **Voirie rurale** - Les Ouches (du transfo EDF jusqu'au village) : 45 000 €
- 5) **Parking Gabriel Fauré** - Passage de réseaux pour futurs toilettes publiques, revêtement : travaux estimés à 77 000 €
- 6) **Eclairage public** - Village de Fontenay et de la Cholterie
 - Divers travaux de mise en conformité suite au diagnostic du S.I.E.I.L.
 Montant des travaux estimé à : 25 000 €

B – EAU-ASSAINISSEMENT

1) Station d'épuration

Le renouvellement des diffuseurs de la station d'épuration était déjà prévu au budget 2010 pour un montant de 30 000 € (intervention d'une grue comprise). Mais il s'avère que sur les deux agitateurs installés sur le bassin d'aération depuis 7 ans (fonctionnement 24 h sur 24 h), un est hors service.

Solutions envisagées : possibilité d'effectuer l'échange dans la même marque ou changer de modèle et de marque.

a) Même marque

- Réparation simple : expertise par plongeur et remplacement de l'agitateur HS par un plus puissant (4,5 KW contre 4 KW actuellement) ainsi que le système de fixation. Montant estimé à 24 000 € HT.

.../...

- Réparation lourde : idem précédemment avec en sus les deux systèmes de fixation et remplacement du massif béton permettant l'assise de l'agitateur. Montant estimé à 33 000 € HT.

Un remplacement des pièces d'usure (accouplement et verrouillage) paraît nécessaire. Montant estimé à 2 000 € H.T.

Dans les deux cas, la réparation se ferait sans vider le bassin d'aération.

b) Autre marque

Les travaux nécessiteraient la vidange totale du bassin d'aération en accord avec la police de l'eau (Monsieur BEJON).

- Remplacement de l'agitateur HS par un agitateur de puissance 2,3 KW (moins gourmand en énergie que le modèle actuel 4 KW),
- Fixation par assise métallique au fond du bassin.

Montant estimé (vidange comprise) à : 21 500 € HT, 37 000 € HT pour les deux agitateurs.

Dans cette solution, le bassin d'aération étant vide, le remplacement des diffuseurs s'opérerait simultanément au remplacement des agitateurs, ce qui permettrait d'économiser 1300 € correspondant au coût de la location de la grue pour sortir les rampes.

La commission opte pour le remplacement des deux agitateurs par le modèle le plus économique en énergie et demande au Conseil Municipal d'entériner son choix.

2) Télésurveillance et télégestion des postes de relevage

La mise en place d'appareils de télésurveillance a été réalisée sur tous les postes de relevage. Cet équipement permet de transférer toutes les données de fonctionnement des postes : durée de fonctionnement des pompes, défauts et volume des effluents. Notre station d'épuration n'étant pas équipée d'un logiciel permettant d'exploiter ces données, j'ai demandé à VEOLIA d'intégrer cette prestation dans le contrat de maintenance de la station d'épuration dans le cadre d'un avenant dont le coût annuel s'élève à 1900 €.

La commission demande au Conseil Municipal d'entériner cet avenant.

- M. OMONT s'étonne de voir supprimée de la liste des investissements 2010, la rue de la Promenade.
- M. BISSON répond qu'il a fallu faire des choix dans les priorités.
- M. OMONT souhaite que l'avenant n° 1 au contrat de prestation de service signé avec VEOLIA pour la télésurveillance des postes de refoulement stipule « que les informations collectées par le service d'astreinte du prestataire soient retransmises à la Collectivité » et que « le dispositif installé par le prestataire soit enlevé par lui-même en fin de contrat ».
- 1) Réponse de M. BISSON sur le dispositif de télésurveillance : il appartient à la Collectivité, donc il restera sa propriété en fin de contrat.
- 2) Explications de M. PHILIPPEAU sur le fonctionnement du service et sur les informations collectées et la manière dont elles seront traitées et archivées par la Collectivité.

***** Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

③ Commission Travaux Bâtiments : Réunion du vendredi 12 mars 2010

Q.J. : - BU 2010

- Questions diverses

I Travaux envisagés au B.U. 2010

.../...

Compte tenu des possibilités budgétaires pouvant être affectées à nos souhaits formulés lors de notre précédente réunion du 23 novembre 2009, il convient de les réduire.

Après entretiens avec M. le Maire, celui-ci demande d'étaler le remplacement des menuiseries bois sur 2 exercices budgétaires, priorité étant donnée à l'école maternelle.

Concernant l'école primaire (programme sécurité / accessibilité), M le Maire a rencontré les responsables concernés de la Préfecture pour l'attribution de la DGE sur ce programme, ce qui n'est pas acquis. Le coût de l'ascenseur semble trop élevé, et il apparaît que nous soyons trop en avance sur la prise en compte des nouvelles mesures d'accessibilité pour 2015. Les aides dans ce domaine au niveau de la DGE n'interviendront selon toute probabilité qu'à partir de 2013

Il conviendrait donc de présenter ce programme avec une tranche ferme « sécurité » et une tranche optionnelle « accessibilité » (ascenseur). Il pourrait être possible d'obtenir une dérogation concernant cette installation.

Programme à envisager en investissement :

Nature	Coût T.T.C.
Réfection toiture en tuiles vieilles (à l'identique)	
➤ Bâtiment annexe mairie	21 620.06
➤ Bâtiment Croix Rouge	33 883.02
École primaire : sécurité tranche ferme	260 000.00
accessibilité tranche optionnelle	130 000.00
École maternelle	
Rénovation des menuiseries bois RdC ancien bâtiment avec protection RdC nouveau bâtiment (volets roulants).	45 863.01
Peinture de ces menuiseries	3 265.53
Locaux tennis de table / dojo 2 ^{ème} tranche :	
Plafond avec isolation et peinture murs Tennis de table	13 073.22
Rénovation / sécurisation menuiseries extérieures dojo	23 492.56
Aménagement du local police estimation	15 000.00
WC publics parking Gabriel Fauré programme à revoir	Provision 30 000.00
Murs du cimetière si possible	30 000.00
Travaux maison Girault - Opération blanche sur 5 à 6 ans (loyers)	21 000.00

Travaux sur crédits fonctionnement : enveloppe demandée 70 000.00

Déjà prévus : Peinture bureau et couloir ASSAD : 5 426.67 (devis), Petite enfance : 5 146.00 (estimation)

Bâtiments historiques classés :

Nouvelle donne : dorénavant, c'est la commune qui devient « Maître d'Ouvrage » à la place de l'État

- **la chapelle Jehan de Seigne** : estimation actuelle : 529 318.00 H.T.

Des travaux de sauvegarde seront sans doute nécessaires pour éviter une dégradation plus importante.

- **l'église** pour la réfection du versant nord de la toiture de la nef de la chapelle St Pierre : peu de chance d'obtenir une aide quelconque de la DRAC

Une étude est en cours pour rendre les locaux de l'accueil plus fonctionnels et conviviaux et modifier la distribution du rez-de-chaussée, avec une éventuelle extension côté parc. Nous en reparlerons en temps utile.

II Questions diverses

Sans objet

***** Sans observations, le rapport est adopté à l'unanimité.**

④ CULTURE – JEUNESSE – FÊTES – TOURISME - ASSOCIATIONS

Compte rendu de la réunion du 22 mars 2010

Randonnées Pédestres

- Dimanche 9 Mai
La commission propose un circuit vers l'ouest de notre commune avec une halte à la station de pompage des sources de l'Herpenty, à défaut « au Haut Village »
- Dimanche 10 octobre
Circuit non défini

Cirque Bidon

Tiré par des chevaux, se déplaçant de ville en ville, ce cirque sans chapiteau a choisi d'installer ses roulottes à Bléré du 24 au 27 juin pour présenter son spectacle. Ce cirque sans animaux exotiques, mêle théâtre, arts du cirque et musique pour offrir rêve et poésie. L'accueil est gratuit, seul un point électrique sera nécessaire. Pensant créer une animation originale, notre commission propose de retenir

- une animation de rue avec attelage à l'ancienne, musiciens et jongleurs le samedi matin pour un coût de 1000,00 €
- un spectacle scolaire qui pourrait se dérouler le vendredi après midi pour un coût de 2000,00 €. Si l'école retient cette idée, un prix global pourrait être sollicité.

13 – 14 juillet

L'orchestre de Michel VILLE est retenu pour le bal du mardi 13 juillet.

Nous avons reçu trois propositions pour la prestation du feu d'artifice du 14 juillet. Chaque offre répond à notre demande d'une prestation clé en main, sans assistance ou aide de nos services, que ce soit pour la préparation ou pour le tir.

Les trois offres examinées étaient d'un même niveau de prix mais pour des prestations différentes.

La société qui proposait un feu sans sonorisation n'a pas été retenue. La différence des deux autres offres portait principalement sur le volume des pièces tirées et leurs calibres. Le prestataire retenu est la société SEDI, société qui a réalisé notre feu l'an dernier en tirant 2860 pièces, pour 3746 proposées cette année.

Salon des peintres

L'Office du Tourisme de Bléré souhaite organiser un rassemblement de peintres le samedi 7 août prochain. Notre commission souhaite soutenir cette manifestation qui serait une première pour Bléré et propose, si l'Office en est d'accord, d'animer la fin d'après midi et /ou le début de soirée au travers d'un apéro concert.

Forum des Associations

Le choix du lieu fait l'an dernier était pertinent mais l'implantation des tribunes n'a pas permis de créer un réel lien entre toutes les associations. La commission propose cette année :

- de rééditer cette manifestation le 4 septembre, mais cette fois au camping dans sa partie gauche en entrant
- de proposer éventuellement une matinée animée par un intervenant extérieur choisi pour sa compétence autour d'un thème à l'adresse des élus associatifs.
- d'y associer les associations de la Croix en Touraine suite à plusieurs demandes faites l'an dernier

Sécurité – Prévention routière

Sur ce thème la commission propose de réfléchir à l'organisation d'une journée, d'une semaine en y associant l'ensemble des partenaires (écoles, collège, police municipale, gendarmerie, pompiers, auto-écoles, assurances, garagistes, mais aussi une association pratiquant des cascades, crashes tests). Une première réunion à organiser devrait dégager la meilleure date afin que ces journées puissent sensibiliser le plus grand nombre.

Exposition de la Terre à l'Univers

La commission propose une exposition interactive pour découvrir les grands principes de l'astronomie, le système solaire, les planètes, l'univers lointain. Les panneaux proviennent de l'observatoire de Meudon, un planétarium gonflable du palais de la découverte permet la découverte des principales constellations.

Cette exposition généralement organisée d'un mercredi au mercredi suivant, s'adresse aux scolaires principalement du collège mais aussi au public le samedi et le dimanche. C'est environ 650 élèves par groupe de 15 à 20 qui sont concernés ; un animateur scientifique encadre chaque groupe.

Cette exposition pourrait avoir lieu en octobre ou novembre suivant disponibilité de la salle du Centre Culturel, son coût pour une semaine est de 2195,00 € tout compris.

.../...

Soirée théâtrale

La pièce « CIEL MA MERE » programmée initialement courant mars est retenue pour **le vendredi 8 octobre 2010**. Dès réception et acceptation du contrat, la billetterie sera mise en place à l'Office du Tourisme.

Prochaine réunion de la commission le 20 avril à 20H00 pour l'étude des subventions affectées aux associations.

Pour informations

- Rassemblement de 250 Eclaireuses et Eclaireurs Unionistes de France les 3, 4 et 5 avril 2010, hébergement au camping
- Congrès départemental des Sapeurs Pompiers d'Indre et Loire le samedi 12 juin 2010
- Le 15 juin 2010, bureau temporaire de La Poste au moulin des Aigremonts à l'occasion de la sortie nationale du bloc philatélique sur les moulins avec oblitération « 1^{er} jour »

***** Le rapport de la commission est adopté à l'unanimité.**

POINT III : POINTS FINANCIERS – Commission de finances du 16 mars 2010

La commission de finances s'est réunie pour examiner les points financiers qui sont à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Les observations, commentaires et propositions de la commission sont mentionnés dans les développements ci-dessous.

A/ COMPTE DE GESTION 2009

COMMUNE / SERVICE EAU / SERVICE ASSAINISSEMENT

Les comptes de gestion du trésorier n'ont pas été validés en même temps que le compte administratif (lors de la précédente séance du Conseil) car ils n'étaient pas édités dans leur version définitive. Monsieur le Maire avait toutefois précisé que les résultats des 2 comptabilités étaient identiques.

Nous avons reçu les comptes de gestion définitifs ; ces documents sont consultables en mairie (au service comptabilité).

→ La commission de finances a pris acte de cette information et n'a pas émis d'observation. Le Conseil Municipal doit délibérer sur ce point.

***** Le Compte de gestion est adopté à l'unanimité.**

B/ PROPOSITIONS BUDGETAIRES 2010

COMMUNE / SERVICE EAU / SERVICE ASSAINISSEMENT

1 – BP COMMUNE

******* M. le Maire expose la façon dont il entend faire adopter les différents budgets. Il dit qu'il exposera chaque budget en section de fonctionnement et en investissement, et qu'à la suite, il ouvrira les débats pour que chacun, dans l'assemblée, puisse s'exprimer. Il demandera ensuite à chaque représentant des minorités, s'il le désire, d'expliquer leurs positionnements et éventuellement leurs consignes de vote.

.../...

Il dit qu'il ne fera aucune comparaison par rapport aux différents comptes administratifs qui ont été sanctionnés par un vote favorable à l'unanimité des suffrages exprimés au dernier conseil municipal du 24 février 2010.

Le budget de la **Commune** s'équilibre à **9 893 064 €**, selon la répartition suivante :

- section de fonctionnement :	5 103 509 €
- section d'investissement :	4 789 555 €

*** **La section de fonctionnement** augmente en volume de 9.8 %.

Tout d'abord, M. le Maire détaille les recettes en précisant que l'excédent passe de 531.448,13 € à 631.046,81 €.

Les points forts de son intervention :

. Légère diminution des dotations d'Etat (- 0.28 %)

. Forte diminution du fonds de péréquation départementale de la Taxe Professionnelle. Ce qui laisse à penser que, si l'Etat compense à l'euro près la Taxe Professionnelle, le Département utilise l'argent de la péréquation à d'autres fins.

. Proposition d'augmentation d'un point de la fiscalité locale, soit 137.236 € d'impôts en plus qui viendront gonfler le virement à la Section d'Investissement : 1.277.245,00 €. L'augmentation des impôts ne servira pas à augmenter notre train de vie, mais servira à investir. Nous donnons du travail aux entreprises ; de ce fait, nous soutenons l'emploi, souhaitant que cela génère aussi des créations d'emplois.

. Intégration dans les charges de fonctionnement, des charges liées
à la reprise du service de restauration scolaire et
à la création d'un poste de gardien de police municipale.

. **La section d'investissement** d'un montant de 4.789.555 € comprend, les travaux, le remboursement de la dette et les restes à réaliser de 2009. Le montant total des travaux seuls représente 3.591.664,00 €.

Les points forts de son intervention :

. Présentation par M. le Maire de l'ensemble des opérations inscrites au B.P.

La parole est donnée à Monsieur BISSON pour la présentation en détail de l'opération « rue de Loches » et « rue de la Serine ».

. Raréfaction des subventions d'investissement :

. D.G.E. ponctuelle

. Département en forte diminution

. Région : fin du Contrat de Pays 2005 – 2010 ; le nouveau contrat sera finalisé courant 2011.

En conclusion, M. le Maire dit : « *Devant le tarissement des dotations et des subventions d'investissement, devant la stagnation et, souvent, la diminution des dotations et des subventions de fonctionnements, j'avais deux solutions :*

- *soit en rajouter à la morosité ambiante et me contenter d'assurer la maîtrise du budget de fonctionnement et de ne réaliser en investissement que ce qu'il était possible avec les ressources dégagées.*
- *soit aller de l'avant.*

A savoir : contribuer à apporter du travail aux entreprises et, de ce fait, apporter un soutien à l'emploi tout en souhaitant que cela génère aussi des créations d'emplois. .../...

En conséquences :

Mon équipe et moi n'avons pas hésité, pour cette année, nous proposons un budget d'investissement significatif soutien au travail, à l'activité et à l'emploi pour l'économie locorégionale.

La raréfaction des subventions d'investissements par le département et, pour des raisons structurelles par la région, m'amène à solliciter, auprès de vous, l'autorisation de demander un effort fiscal supplémentaire auprès des ménages de notre commune.

Sachant, et j'insiste, que toutes les réalisations proposées bénéficieront à notre population et, que comme je vous l'ai démontré, je ne prélève pas de d'impôt pour augmenter le train de vie de la commune mais bien pour investir.

Je rappelle que cela sera la première augmentation des taux d'impositions depuis quinze années.

Pour ce faire, je vous demande de prévoir une augmentation de un point des taxes locales qui sera consacrée, exclusivement, à financer l'investissement.

Nous contribuerons ainsi, à l'effort général pour nous sortir de cette crise sociétale nationale et européenne car, c'est quand même, la vie de nos concitoyens qui est en jeu... ! »

Ouverture du débat :

- M. DEJUST questionne le Maire sur le projet de la rue de Loches et la rue de la Serine et demande pourquoi le montant des travaux inscrit au B.P. est différent de celui exposé en commission.
- M. le Maire lui apporte la réponse. Le B.P. de la Commune ne prévoit pas les travaux d'assainissement qui sont inscrits dans le B.P. de l'assainissement.
- Pour M. DEJUST, le B.P. est un projet cohérent. Si il en avait eu la responsabilité, peut-être que les choix auraient été différents. Il dit qu'il est pour l'augmentation des taux d'imposition « difficile mais nécessaire » car pour lui, continuer à investir, c'est faire fonctionner l'économie donc créer de l'emploi. Il souhaite que ce soit le plus souvent possible des entreprises locales qui soient retenues dans les appels d'offres.
- M. GAUTHIER lui répond être favorable quand cela est possible mais la proximité ne peut pas être un critère de choix.
- M. OMONT reprend le projet de la rue de Loches et rue de la Serine, dit qu'il est septique concernant le retournement face à la salle de judo. Il craint que les gens y stationnent, créant ainsi un danger. Il regrette que l'aménagement du mail ne fasse pas partie de la réflexion et aurait souhaité un plan d'ensemble du centre ville en y incluant le mail.
Il souhaite que soient ressortis les plans et projet concernant le mail. Pour lui, c'est un manque de cohérence avec ce qui est programmé.
Il se pose également des questions sur le devenir du marché sur cette voie.
- A cette question, le Maire répond qu'il attend le résultat de l'étude du Conseil Régional sur le sujet. Il aurait souhaité installer le marché ailleurs, mais difficulté avec les commerçants qui y sont hostiles ainsi qu'au départ de l'Office du Tourisme du centre ville.
. En évoquant les projets d'avenir du centre ville, le Maire évoque le devenir d'Auto-Cast, il dit que l'aboutissement de cette affaire demandera au moins 2 ans.
Il fait part de sa rencontre avec le Préfet et le mandataire d'Auto-Cast. L'enquête de pollution du site a fait l'objet d'un arrêté du Préfet. Ce dernier souhaite que le site devienne une pépinière d'entreprises.

Il dit que ce BP a fait l'objet d'un avis favorable de la commission des finances.

Vote : 20 pour –7 abstentions (5 présents + 2 pouvoirs) : M. OMONT et pouvoir de M. BEAUGE - Mme DALAUDIER, M. DEJUST et pouvoir de Mme LOISEAU, MM. PERRAULT et GIRARD.

2. BP EAU

Le budget du **service eau** s'équilibre à **1 155 239 €**, selon la répartition suivante :

- section de fonctionnement :	306 252 €	
- section d'investissement :	848 987 €	.../...

* Monsieur le Maire précise que les travaux sur les réservoirs se terminent ; les études et recherches sur une nouvelle ressource en eau se poursuivent.

Il dit que ce BP a fait l'objet d'un avis favorable de la commission des finances.

Vote : 20 pour –7 abstentions (5 présents + 2 pouvoirs) : M. OMONT et pouvoir de M. BEAUGE - Mme DALAUDIER, M. DEJUST et pouvoir de Mme LOISEAU, MM. PERRAULT et GIRARD.

3. BP ASSAINISSEMENT

Le budget du **service assainissement** s'équilibre à **1.184.978 €**, selon la répartition suivante :

- section de fonctionnement :	509 457 €
- section d'investissement :	675 521 €

* M. le Maire donne des explications sur les investissements à faire sur la station (diffuseurs et agitateurs à remplacer).

Il dit que le budget du service fait l'objet d'un avis favorable de la commission de finances.

Vote : 20 pour –7 abstentions (5 présents + 2 pouvoirs) : M. OMONT et pouvoir de M. BEAUGE - Mme DALAUDIER, M. DEJUST et pouvoir de Mme LOISEAU, MM. PERRAULT et GIRARD.

C/ IMPOTS LOCAUX / VOTE DES TAUX DES TROIS TAXES 2010

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le taux des taxes locales. Depuis l'année 2001, le vote ne porte que sur les trois taxes suivantes :

- la taxe d'habitation
- la taxe sur le foncier bâti
- la taxe sur le foncier non bâti

Le vote de la taxe professionnelle est de la compétence de la Communauté de Communes qui reverse une partie du produit par le biais d'une dotation de transfert (ART 7321 en recette de fonctionnement : Fiscalité reversée) pour un montant 2010 de 891 500 € montant.

Le montant de cette fiscalité reversée correspond au montant de la T P 2000 déduction des charges transférées à la communauté de communes.

A partir de 2006 les charges transférées à la communauté de communes pour la gestion des déchetteries ont été compensées par la recette provenant de la redevance des OM mise en place, donc la fiscalité reversée a été abondée de cette somme.

➤ Evolution des bases d'imposition

L'évolution du produit est due à la variation nominale des bases conjuguée par la variation physique.

La variation nominale des bases ou encore le coefficient d'actualisation des bases décidé par la loi de finances 2009 est de + 1.2% autant pour la taxe d'habitation que pour le foncier bâti.

La variation physique des bases découle de l'augmentation de la matière imposable pour chacune des taxes, c'est ce qui représente la richesse fiscale supplémentaire.

Cette richesse fiscale est déterminée à partir des bases notifiées par la direction du trésor déduction faite de l'évolution nominale.

Sans augmentation des taux, la richesse fiscale de la taxe d'habitation est de +1.59% et du foncier bâti de +3.43%

.../...

➤ **Vote du produit**

Le produit total espéré pour 2010 en conservant les mêmes taux est de 1 368 341 €.

L'hypothèse retenue pour l'équilibre du budget 2010 est une augmentation indifférenciée de **1 point des taux**, soit un produit attendu de 1 459 021 €.

Le Maire propose au conseil municipal d'approuver le vote des Taux suivant.

- T H	: 14.80 %	+ 7 % /2009
- F B	: 16.57 %	+ 6.4% /2009
- F N B	: 53.86 %	+ 1.8 % /2009

***** Vote : Adopté à la majorité : 24 pour et 3 contre : M. OMONT et pouvoir de M. BEAUGÉ et Mme DALAUDIER.**

D/ SUBVENTION A LA COOPERATIVE SCOLAIRE classe découverte et "classe transplantée"

L'école primaire Balzac organise 2 voyages : une classe découverte, avec l'école de Luzillé, à BATZ, et une classe "transplantée" à LATHUS. La coopérative scolaire demande l'aide financière de la Commune.

La commission des affaires scolaires (et le Conseil Municipal) a accepté une participation à hauteur de 50 % du coût estimatif des séjours, avec un plafond de subvention de 8 000 €. Nous connaissons aujourd'hui le coût définitif des séjours ; la commission des affaires scolaires propose le financement suivant :

- Classe découverte : coût total (transport + séjour) = 5 245,70 €
subvention (50 %) = 2 622,85 €

- "Classe transplantée" : coût total (transport + séjour) = 5 586 €
subvention (50 %) = 2 793 €

subvention totale = 5 415,85 €

→ La commission de finances approuve cette proposition.

***** Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

POINT IV : RESTAURANT SCOLAIRE – CONSULTATION POUR LA FOURNITURE DES REPAS - Constitution d'un groupement de commande avec le Centre socio-culturel

La Commune a proposé au Centre socio-culturel de s'associer pour lancer l'appel d'offres pour la fourniture des repas au restaurant scolaire. La constitution d'un groupement de commande permettra d'obtenir un meilleur coût unitaire sur les repas, mais surtout de n'avoir qu'un prestataire dans les cuisines, ce qui sera plus conforme dans le cadre de la chaîne alimentaire.

La consultation se décomposera comme suit :

- **Commune** : fourniture des repas pour la période scolaire (+/- 38 000 repas)
- **Centre socio-culturel** : fourniture des repas pour les mercredis et les petites vacances (+/- 6 000 repas hors petite enfance), avec en option, la fourniture des repas en liaison froide pour la structure petite enfance.

La Commune sera coordonnateur de ce groupement. Une convention sera établie pour définir le fonctionnement du groupement, le rôle de chaque membre et la composition de la Commission d'Appel d'Offres (voir le document joint).

Le Conseil Municipal devra se prononcer sur le principe de constitution d'un groupement, et le cas échéant, autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive.

***** Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

POINT V : TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL AU 1er JANVIER 2010

Le Conseil Municipal devra délibérer sur le tableau des effectifs, notamment sur les postes budgétaires. Ce document est une annexe obligatoire du budget de la Commune.

ANNEXE DU BUDGET PRIMITIF				
ETAT DU PERSONNEL AU 1er JANVIER 2010				
Grade ou emploi	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
Filière administrative				
Attaché territorial principal	A	1	1	
Rédacteur territorial	B	2	2	
Adjoint adm principal 1ère classe	C	3	1	
Adjoint adm principal 2ème classe	C	2	1	
Adjoint administratif 1ère classe	C	1		
Adjoint administratif 2ème classe	C	3	3	
		12	8	
Filière médico-sociale				
ATSEM 1ère classe	C	1	1	
		1	1	
Filière technique				
Technicien supérieur principal	B	1	1	
Agent de maîtrise principal	C	1	1	
Adjoint technique ppal 2ème classe	C	3	2	
Adjoint technique 1ère classe	C	4	3	
Adjoint technique 2ème classe	C	25	21	3
Agent gestionnaire du Centre culturel	C	1	1	
		35	29	
Police municipale				
Brigadier	C	1	1	
Gardien	C	1		
		2	1	
Total effectifs		50	39	

***** Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

POINT VI. CONVENTION AVEC LE SATESE POUR LE SUIVI DES EFFLUENTS INDUSTRIELS

Le SATESE est missionné pour le suivi de la qualité des effluents des industriels, rejetés dans le réseau assainissement.

Sont concernés à Bléré : BLANC FOUSSY et la CAVE COOPERATIVE et à La Croix-en-Touraine, les Ets GODINAT.

Le Conseil doit autoriser le maire à signer la convention qui est renouvelable chaque année :
Montant 2010 : 455 €.

***** Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

POINT VII : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER L'AVENANT N° 1 POUR LA GESTION DE LA TELESURVEILLANCE ET TELEGESTION DES POSTES DE RELEVAGE

Voir rapport et commentaires de la commission.

***** Accord du Conseil Municipal à l'unanimité pour autoriser le Maire à signer l'avenant n° 1.**

POINT VIII. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- Comités de quartiers
- Information des délégués des syndicats intercommunaux et C.C.B.V.C.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.